

Compte rendu de séance

Séance du 6 Novembre 2012

L' an 2012 et le 6 Novembre à 19 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle du Conseil Municipal sous la présidence de
TRIFFAULT Jean-Paul Maire

Présents : M. TRIFFAULT Jean-Paul, Maire, Mmes : BEAUDHUY Nicole, BELLAT Nathalie, BEURIENNE Chantal, PLARD Carole, MM : FILLON Michel, JOLY Hervé, LEFEVRE Jean-François, MARTIN Nicolas, VAN BELLE Jacques

Absent(s) : MM : BARANGER Olivier, LANGLAIS Anthony, RIVIERRE Jérôme

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 13
- Présents : 10

Date de la convocation : 31/10/2012

Date d'affichage : 31/10/2012

Acte rendu exécutoire

après dépôt en
le : 09/11/2012

et publication ou notification
du : 09/11/2012

A été nommé(e) secrétaire : M. JOLY Hervé

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

ATTRIBUTION DE LA PRIME DE NOEL AUX CONTRATS CUI - 2012-65
TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL - 2012-66
INDEMNITE D EVICTION - 2012-67
CONVENTION AVEC LE SDIS CONCERNANT LE LOGICIEL CRPLUS - 2012-68
CLASSES DE DECOUVERTE DES ECOLES DU RPI POUR 2013 - 2012-69
CALENDRIER DE LA COMMISSION DES SALLES
DECISION MODIFICATIVE
INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Constatant le quorum atteint, Monsieur Triffault ouvre la séance du conseil municipal à 19h30.

1°) Prime de Noël aux emplois CUI

réf : 2012-65 A l'unanimité (pour : 9 /contre : 0 /abstentions : 0)

Le conseil municipal a systématiquement accepté de verser la prime de Noël aux contrats CUI au prorata du nombre d'heures de travail. Toutefois, cela a toujours été fait nominativement, obligeant à délibérer sur ce point tous les ans étant donné que les personnes qui occupent les postes ont changé.

Cette année, Mesdemoiselles Prudent Elodie aux écoles, et Babou Anne-Laure en mairie sont concernées.

Mademoiselle Poupardin Delphine à la cantine, est embauchée en remplacement d'un agent titulaire en temps partiel de droit, et bénéficie donc de la prime de Noël automatiquement du fait de la nature de son contrat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'accorder aux employés CUI, la prime de Noël et accepte de renouveler ce versement durant la durée de leur contrat renouvellement compris au prorata du nombre d'heures.

La prime de Noël sera proratisée et versée dans les conditions identiques à celles des autres employés de la commune.

Madame Bellat arrive en séance à 19h40.

2°) Tableau du conseil municipal

réf : 2012-66 A l'unanimité (pour : 10 / contre : 0 / abstentions : 0)

Suite au décès de Monsieur Pouradier, et à la démission de Claudette Ravier l'an dernier, le bureau des élections de la Préfecture demande à ce que le tableau des élus soit mis à jour.

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le Maire prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L.2122-10, par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus le même jour, sur la même liste de candidats aux fonctions d'adjoints, par l'ordre de présentation sur cette liste.

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé, même quand il y a des sections électorales, par la date la plus ancienne de nomination intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal, et entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus.

Ainsi, le conseil municipal, à l'unanimité valide le tableau du conseil municipal.

3°) Indemnité d'éviction 2012

réf : 2012-67 A l'unanimité (pour : 10 / contre : 0 / abstentions : 0)

La deuxième indemnité d'éviction à verser à Monsieur Ponsard, et prévue au budget concerne le terrain derrière l'école, attribué pour le futur lotissement.

Le relevé de propriété du cadastre précise : Parcelle ZN 108 le bourg nord = 11 903 m²

La partie du terrain incluse à la maternelle est de = 1 118m²

Une partie est attribuée à Logem Loiret, l'autre pour Lotir Centre = 10 785 m²

L'indemnité d'éviction s'élèverait selon les modalités prévues par délibération du 25/10/2011 à 3 531 €/ha, soit pour 10 785 m² = 3 808.18 € à verser à Monsieur Ponsard.

Considérant le délai d'instruction du dossier de Lotir Centre afin d'obtenir toutes les autorisations administratives, le conseil municipal à l'unanimité décide de reporter l'éviction à juillet 2013, afin de permettre à Monsieur Ponsard une dernière culture et éviter ainsi de laisser ce champ en friches avant les travaux.

Cette décision, libre au budget le montant prévu au chapitre 21, de 4 000 €. Cette somme sera reportée au budget 2013.

Afin de permettre le financement des travaux de la rue du Plessis et du Coudresceau, Monsieur le Maire soumet à l'assemblée de ne pas engager cette année le projet sur les poteaux d'incendie, libérant de nouveau une somme de 10 000 €.

Le point n° 7 de l'ordre du jour concernant la décision modificative est sans objet, les membres de l'assemblée acceptant cette proposition de report libérant les sommes nécessaires aux travaux de voirie.

4°) Convention avec le SDIS pour le logiciel Crplus

réf : 2012-68 A la majorité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 1)

Monsieur le Maire sollicite du conseil municipal l'autorisation de signer la convention avec le SDIS dans le cadre de la mise à disposition à titre gratuit du logiciel Crplus du SDIS du Loiret, Gestion des hydrants et Points d'Eau d'Incendie.

Le logiciel a pour fonction la gestion collaborative des hydrants et Ponts d'Eau d'Incendie (PEI) sur l'ensemble du département du Loiret.

Le conseil municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

5°) Classes de découvertes 2013 des écoles

réf : 2012-69 A l'unanimité (pour : 10 / contre : 0 / abstentions : 0)

Les écoles du RPI envisagent un projet de classe découverte.

Enfants de maternelle MS/GS iront en classe transplantée à Ingrannes durant une semaine, les PS les rejoindront les journées du mardi et jeudi. Projet en mai ou juin.

Enfants de l'élémentaire : cirque Micheletty Saint Jean de Braye, durant une semaine + spectacle. Stages en mars pour St Lyé et juin pour Villereau.

Subvention estimée 4079 € pour le RPI répartie ainsi que suit :

Enfants scolarisés à Saint-Lyé-la-Forêt, habitant sur des communes extérieures – non subventionnés = 2 PS x 10 € + 1 GS x 35 € + 2 Primaires x 27 € + 2 primaires Villereau x 27 €

Total non subventionnés = 7 enfants = 163 €

Répartition Saint-Lyé

17 PS x 10 €	= 170 €
33 MS/GS x 35 €	= 1155 €
58 primaires x 27 €	= 1566 €
	2 891 €

Répartition Villereau

7 PS x 10 €	= 70 €
8 MS/GS x 35€	= 280 €
25 primaires x 27 €	= 675 €
	1 025 €

Monsieur le Maire rappelle une ancienne décision de conseil municipal précisant que les classes de découverte serait financée à raison d'une tous les deux ans environ. Monsieur le Maire de Villereau ne s'oppose pas non plus à cette subvention.

Le conseil municipal à l'unanimité valide la demande de subvention pour la classe de découverte de 2013, mais exclue la participation financière communale aux enfants scolarisés sur la commune mais domiciliés hors secteur.

6°) Calendrier de la commission des salles

Monsieur le Maire lit à l'assemblée un courrier reçu d'une association, suite à la réunion du calendrier des salles de septembre.

Il est établi, et en particulier cette année, que le calendrier des salles pour les associations pose problème.

Une commission des salles sera réunie avant le conseil municipal afin de trouver une solution. L'idée principale étant d'avancer le calendrier des associations pour la réservation des salles, plutôt au printemps (mai / juin) pour l'année scolaire suivante (septembre à juin), ceci afin de permettre aux associations de mieux s'organiser pour les manifestations qui nécessitent l'intervention de prestataires extérieurs (musicien, traiteur) ou pour les manifestations ouvertes au public.

Les associations ne seraient ainsi pas tentées de réserver avant la réunion du calendrier et pourraient mieux s'accorder pour les dates d'occupation des salles.

La réunion de la commission des salles qui s'est tenue lundi 5 novembre 2012 préconise une réunion de calendrier des associations au mois de mai préparant ainsi le calendrier des manifestations de septembre de l'année à juin de l'année N+1.

7°) Décision modificative.

Ce point prévu à l'ordre du jour et dépendant de la décision du point numéro 3, est sans objet.

Questions diverses :

- Le CNFPT, centre de formation des agents a informé la mairie, que suite au soutien des collectivités l'an dernier pour maintenir une participation à 1% de la masse salariale au lieu de 0,9%, pour les projets de formation – la participation au 1^{er} janvier 2013, sera revue à la hausse : retour à 1% de la masse salariale. Le CNFPT prévoit ainsi de reprendre en charge certains frais de transport qu'il avait supprimé.
- Délaissés de l'autoroute A19. A Bucy-le-Roi et Villereau, les parcelles ont été récupérées par la commune. A Trinay, pas de réponse précise. Le Beaunois, Marc Godet, conseiller général = tous les délaissés ne sont pas repris pas les communes.
- Monsieur Van Belle en charge de la création du site internet de la commune, informe que celui-ci est en ligne et sollicite l'avis des conseillers afin d'y apporter des améliorations. Monsieur Joly déplore que la commission communication n'ait pas été avertie en amont.
- Monsieur le Maire informe qu'une réunion de sécurité doit avoir lieu pour l'ouverture de la garderie périscolaire. Monsieur Lefèvre est invité à transmettre ses disponibilités.
- Monsieur le Maire informe que l'indemnité versée au percepteur s'élève à 434,90 €.
- Le Pays a présenté lors d'une récente réunion, le programme d'économie d'énergie, dont les études pourront faire l'objet de subvention.

Complément de compte-rendu:

La séance est levée à 21h00, le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 11 décembre 2012 à 19h30

En mairie, le 08/11/2012
Le Maire
Jean-Paul TRIFFAULT